

Le Directeur de thèse et le Tuteur universitaire

Leurs rôles

Cas n°1 : Le directeur de thèse est de l'UFR de pharmacie de Grenoble

- Un enseignant chercheur (voir la liste des enseignants chercheurs de l'UFR de pharmacie) ou
- Un professeur ou maître de conférences associé (PAST, MAST), ou
- Un professeur émérite, ou
- Un maître de conférences émérite.

Directeur de thèse = tuteur universitaire

Cas n°2 : Le directeur de thèse n'est pas **une personne appartenant au cas 1**

- Exemples:
Pharmacien d'officine, praticien hospitalier, AHU, ATER, ingénieur de production, titulaire d'un M2 en marketing, pharmacien responsable des affaires réglementaires, médecin responsable des affaires médicales, enseignants d'autres UFR etc...,
- Il devra remplir plusieurs conditions*:
 - Etre compétent dans le domaine
 - Posséder un diplôme de niveau bac + 5

Accompagnement par un tuteur universitaire de l'UFR de pharmacie de Grenoble

** S'il ne correspond pas aux critères demandés, une demande pourra être formulée à la commission des thèses d'exercice qui approuvera ou non sa candidature. Cette décision sera ensuite entérinée par le directeur(trice) des études.*

Le Directeur de thèse

- Le directeur de thèse participe en lien avec le futur docteur en pharmacie **au choix du sujet de la thèse**, ce sujet est également **validé par le tuteur universitaire, le cas échéant.**
- Il suit les directives des deux documents disponibles sur le site pharmatice (**UGA Démarche et Informations thèse et Guide de la thèse d'exercice**)
- Il signe **le contrat moral** (disponible sur pharmatice, onglet thèses) entre le futur docteur, le directeur de thèse et le tuteur universitaire.
- **Il encadre** le futur docteur dans sa rédaction.
- Il relit le manuscrit du futur docteur **avant de signer la conclusion.**

Le Tuteur universitaire

Valider l'aspect académique de la thèse d'exercice

- Le tuteur universitaire valide le **choix du sujet de la thèse**
- Il signe le **contrat moral** (disponible sur pharmacie, onglet thèses) **établi** entre l'étudiant, son directeur de thèse et son tuteur universitaire
- Il **vérifie le manuscrit** au niveau de son fond et de sa forme :

Pour le fond : La thèse d'exercice ne peut être le seul rapport de master ou l'article obtenu lors du DES (cas des internes). La thèse devra aborder dans ce cas en plus des aspects pratiques, des aspects théoriques.

Pour la forme : Suivre les directives du guide de la thèse.

- Le tuteur universitaire **propose** le **jury de la thèse**
- Le tuteur universitaire **vérifie** avec un logiciel anti plagiat le manuscrit rédigé
- Le tuteur universitaire **autorise ou non la soutenance de la thèse**.
- Le tuteur universitaire **co-signe** avec le directeur de thèse et le directeur d'UFR **la conclusion**, 3 semaines avant la soutenance.